

# Financement de l'économie

*Les évolutions monétaires de l'été et de l'automne 2001 ont été principalement déterminées par le ralentissement de l'économie mondiale et par les attentats aux États-Unis.*

*Ce contexte a provoqué un recul des marchés d'actions, délaissés au profit des placements obligataires et monétaires (l'indice européen DJ Eurostoxx 50 a perdu 18% entre les mois de mai et novembre). L'attrait pour les placements liquides s'est traduit par une accélération de l'agrégat monétaire M3 zone euro (+6,8% sur un an sur la période août-octobre). Cette accélération ne s'interprétant pas comme le signal de risques inflationnistes à moyen terme, elle n'a pas fait obstacle à un assouplissement monétaire : la BCE a abaissé son principal taux directeur de 4,50% à 3,25% entre août et novembre. Entre juin et décembre, la Fed a pour sa part abaissé son taux objectif de 4,0% à 1,75%.*

*Dans le sillage des taux directeurs, l'ensemble des taux d'intérêt nominaux de marchés de la zone euro se sont détendus entre mai et novembre : de 125 points de base pour les taux à trois mois et de 60 points de base pour les taux à dix ans. Toutefois, l'inflation de la zone euro ayant diminué de 1,3 point entre mai et novembre, les taux d'intérêt réels sont restés stables (court terme), voire ont légèrement remonté (long terme). Ils demeurent toutefois à des niveaux historiquement bas.*

*Entre les deuxième et troisième trimestres, la baisse du coût nominal du crédit bancaire dans la zone euro a été limitée à 10-20 points de base selon les catégories. Le crédit au secteur privé résident a décéléré de près d'un point.*

*Les opérateurs de marchés ayant estimé durant l'été qu'un redémarrage rapide de l'économie américaine était peu probable, l'euro a regagné 4,1% face au dollar entre juin et novembre.*

## Accélération de la masse monétaire de la zone euro

En moyenne sur trois mois, la progression sur un an de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro s'est établie à 6,8% sur la période s'achevant en octobre 2001, soit une accélération de 2,1 points par rapport au deuxième trimestre<sup>(1)</sup>, ce qui accroît de nouveau l'écart à la valeur de référence de moyen terme de 4,5%.

La BCE a interprété cette accélération comme exempte de risques inflationnistes, car elle est due à une préférence temporairement accrue des investisseurs pour les placements à court terme sûrs et liquides, dans un contexte d'aplatissement de la courbe des rendements jusqu'au mois d'août et d'incertitude sur les marchés boursiers, renforcée par les attentats terroristes du 11 septembre.

À l'inverse de la plupart des composantes de M3, l'encours de billets et pièces en circulation a continué de se contracter : entre les deuxième et troisième trimestres, le recul moyen sur un an est passé de -3,9% à -8,6% au niveau de la zone euro et de -5,0% à -9,8% en France. Ce recul confirme la déthésaurisation des espèces libellées en monnaie nationale à l'approche du passage à l'euro fiduciaire. La monnaie thésaurisée peut être soit échangée contre d'autres actifs financiers, soit dépensée. Cependant, elle n'exerce pas nécessairement d'impact sur le niveau de la consommation finale des ménages, car elle peut aussi bien traduire une modification des moyens de paiement utilisés (aux dépens des paiements par chèques et cartes bancaires).

## Accélération de l'assouplissement monétaire depuis le 11 septembre

Les baisses de taux directeurs opérées depuis le début de 2001 atteignent désormais 475 points de base aux États-Unis et 150 points dans la zone euro.

Le recul de l'inflation, dans un contexte de ralentissement de l'économie, a incité la Banque centrale européenne (BCE) à poursuivre le 30 août le processus d'assouplissement monétaire engagé en mai. Les attentats du 11 septembre ont accéléré les baisses de taux (17 septembre et 8 novembre).

À 3,25%, le principal taux directeur de la zone euro se situe actuellement à 150 points de base au-dessus du taux objectif de la Fed.

Pour la zone euro, la majorité des opérateurs de marchés anticipe en ce début décembre un dernier assouplissement de 25 points de base en février 2002. Pour les États-Unis, ils prévoient un premier relèvement, de 25 points de base, à l'horizon de la fin du premier semestre de 2002.

(1) Données corrigées des variations saisonnières et des effets de fin de mois. Depuis le 28 novembre 2001, les statistiques excluent l'intégralité des instruments négociés détenus par des non-résidents.

## Légère remontée de l'euro

L'euro s'est apprécié face au dollar de 4,1% entre juin et novembre en termes nominaux. Il se situe depuis le mois de mars 2000 dans une fourchette de 0,85 à 0,95 dollar.

La remontée est principalement intervenue en août, lorsque se sont éloignées les perspectives d'un rebond rapide de l'économie américaine, mais également en septembre, en raison des craintes d'une répercussion des attentats sur l'économie américaine.

## Point bas pour les marchés d'actions en septembre

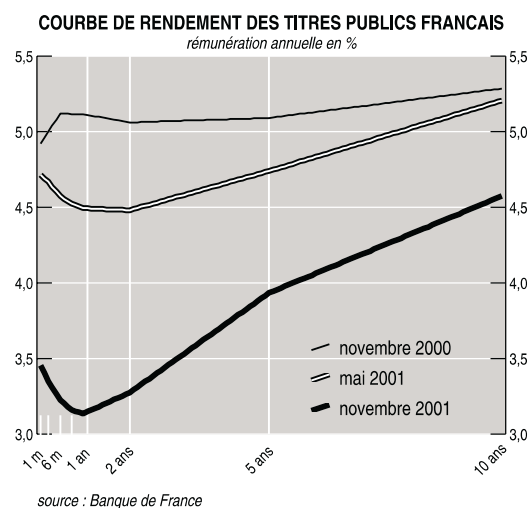
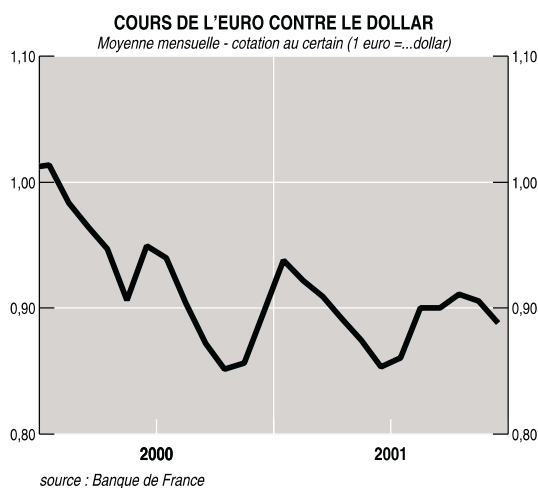
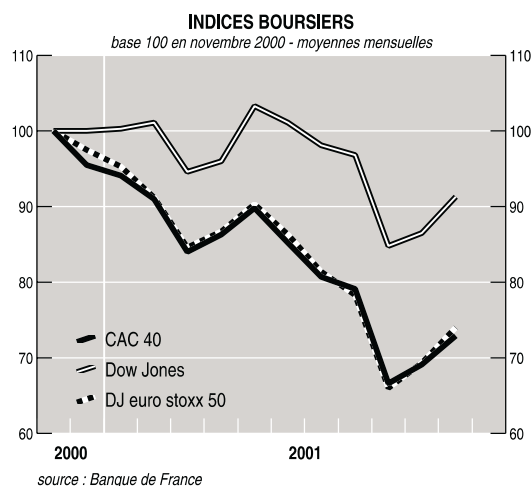
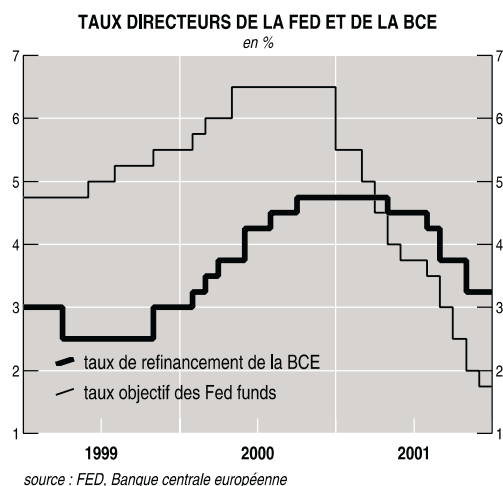
Les marchés boursiers de la zone euro se sont moins bien comportés que les marchés américains : entre mai et novembre 2001, les indices boursiers européens Eurostoxx 50 et parisien CAC 40 ont reculé de respectivement 18% et 19% en moyenne mensuelle, contre -12% pour le Dow Jones, et l'indice français des valeurs technologiques ITCAC a perdu 29%,

contre -15% pour le Nasdaq. Pour le CAC 40, la sous-performance relative sur un an est proche de 20 points (-27% contre -9% pour le Dow Jones).

La sous-performance de la zone euro peut recevoir deux explications. D'une part, les marchés semblent anticiper un redémarrage plus précoce outre-Atlantique, notamment en raison des plus fortes baisses de taux aux États-Unis que dans la zone euro. D'autre part, les indices de la zone euro accordaient jusqu'au mois de septembre un poids relativement élevé aux entreprises de télécommunication<sup>(2)</sup>. Or les craintes sur ce secteur se sont considérablement accrues (poids de l'endettement, profitabilité future).

En septembre, les opérateurs de marchés étant plus pessimistes à la suite des attentats sur la reprise des deux côtés de l'Atlantique, la valeur des actions a fortement baissé. L'amélioration des anticipations induite par les baisses de taux directeurs a cependant permis un rebond des actions en octobre et novembre.

(2) La baisse de la capitalisation des principales valeurs télécoms de la zone euro a conduit à leur retrait de l'indice boursier européen DJ Eurostoxx 50 le 3 septembre 2001.



## Baisse du rendement nominal de la dette publique

L'assouplissement de la politique monétaire a été accompagné par un recul de 125 points de base en moyenne mensuelle du taux comptant euribor nominal à trois mois entre mai et novembre, à 3,4%.

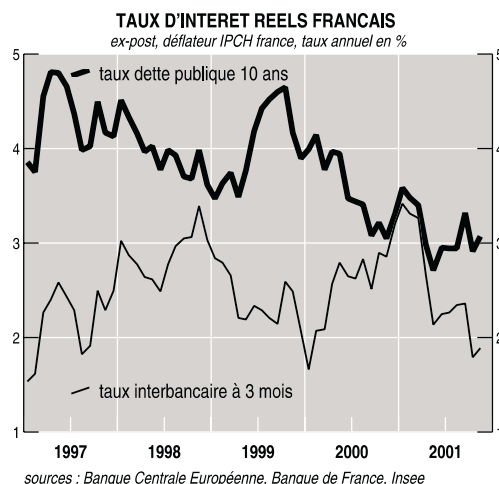
Les titres longs ont par ailleurs, dans un premier temps, bénéficié d'un mouvement de fuite vers la qualité dans un contexte d'incertitude et de recul des marchés d'actions. Par la suite, ce mouvement s'est inversé. Au total, le taux de rémunération nominal des titres de dette publique à dix ans de la zone euro a reculé de 60 points de base en moyenne entre mai et novembre, à 4,7%.

Sur la courbe de rendement de la dette publique française, la détente a été équivalente (-130 points de base pour les taux à trois mois et -65 points de base pour les taux à dix ans). Le profil en creux de son segment court illustre la persistance d'une anticipation de baisse de taux directeurs dans la zone euro.

La détente nominale a été, au moins partiellement, compensée par un recul de l'inflation entre mai et novembre, tant dans la zone euro (-1,3 point) qu'en France (baisse de 1,0 point de l'indice harmonisé). Les taux réels demeurent néanmoins à des niveaux historiquement bas.

## Abaissement du coût nominal du crédit

Conséquence des baisses de taux directeurs, entre les deuxième et troisième trimestres de 2001, dans la zone euro, le coût nominal du crédit à court terme a diminué de 10 points de base pour les ménages et 20 points de base pour les entreprises. Pour le crédit à



## RÉDUCTION DE LA DURÉE DE VIE MOYENNE DE LA DETTE PUBLIQUE FRANÇAISE

Le 2 octobre, le Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie a annoncé une réduction de la durée de vie moyenne de la dette publique française, par le biais d'accords de swaps. Le programme de swaps sera principalement mis en œuvre de façon à ce que l'État reçoive un taux fixe associé à des maturités longues (10 ans ou 30 ans) et paie un taux variable (court terme). Les encours concernés pourraient atteindre 40 milliards d'euros fin 2001 et 120 milliards fin 2002.

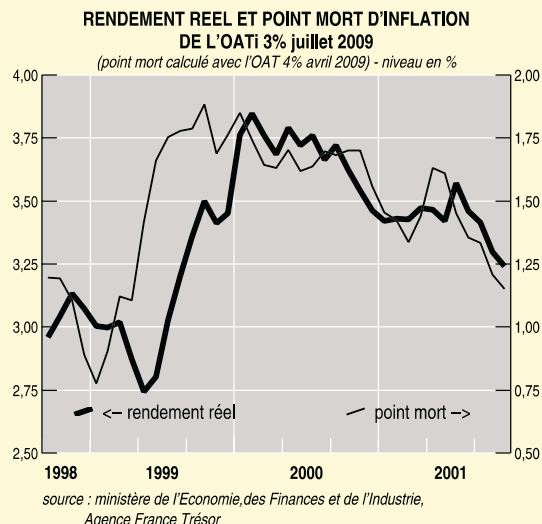
La durée de vie moyenne de la dette négociable serait déjà ramenée de 6 ans en 2001 à 5 ans et demi en 2002. La courbe de rendement étant ascendante sur le long terme, cette opération devrait permettre une diminution de la charge moyenne de la dette. En contrepartie, elle accroît a priori sa variabilité. ■

## CRÉATION D'UNE OBLIGATION INDEXÉE SUR L'INFLATION DE LA ZONE EURO

Le 25 octobre 2001, l'État français a lancé la première obligation publique indexée sur l'inflation de la zone euro, l'OATei juillet 2012.

De son côté, la cotation des OATi 3% juillet 2009 tendrait à refléter<sup>(1)</sup> une nouvelle révision à la baisse des anticipations de moyen terme de croissance et d'inflation : entre les mois de mai et novembre, le taux de rendement réel de l'OATi s'est abaissé de 0,2 point et le point mort d'inflation de 0,5 point. ■

(1) Les commentaires en termes d'anticipation de croissance et d'inflation reposent sur une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité (cf. Note de conjoncture de décembre 2000, p. 59 «Point mort d'inflation et inflation anticipée»).



long terme, la baisse a atteint 20 points de base pour les ménages, mais a été limitée à 15 points de base pour les entreprises.

En France, le mouvement a été plus prononcé. Il a porté, pour le crédit à court terme, sur 40 points de base et, à long terme, sur 50 points de base pour les particuliers et 30 points de base pour les entreprises. La relativement bonne situation financière des banques françaises leur aurait permis de davantage répercuter la baisse des taux directeurs.

## Décélération de l'endettement privé

Dans la zone euro, la progression sur un an des crédits au secteur privé, principale contrepartie de M3, est revenue de 8,1% au cours du deuxième trimestre à 7,2% au troisième trimestre (et +6,7% en octobre).

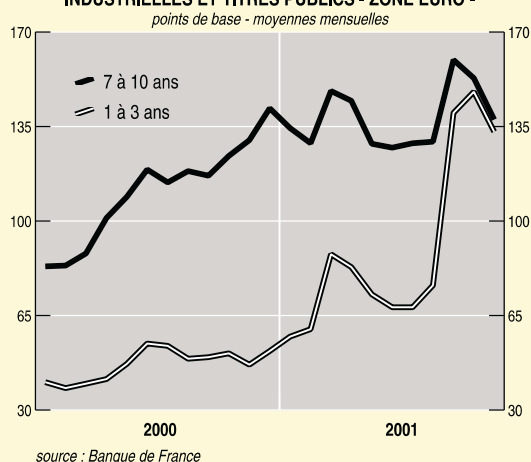
En France, les crédits au secteur privé résident ont décéléré au troisième trimestre de 1,5 point par rapport au deuxième, pour enregistrer une progression de 8,0% par an en moyenne.

### HAUSSE DE LA PRIME DE RISQUE POUR LES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATION EN SEPTEMBRE

Alors que le coût nominal du crédit bancaire aux entreprises s'est en moyenne abaissé dans la zone euro, certaines entreprises, appartenant pour la plupart au secteur des télécommunications, ont été confrontées à une hausse du coût du crédit obligataire.

En effet, l'écart (spread) moyen entre le rendement des titres de dette émis par les entreprises de télécommunication (qui sont à l'origine de quelque 30% de l'encours obligataire «industriel» privé) et celui des titres d'État, titres considérés «sans risque», s'est élevé en septembre de 70 points de base en moyenne mensuelle (toutes échéances confondues). Il n'y a pas eu de phénomène de contagion vers les autres secteurs. Néanmoins, en raison du ralentissement économique, d'autres secteurs, notamment le transport, l'automobile et la chimie, ont eux aussi été confrontés à une hausse de leur prime de risque. Au total, la prime de risque moyenne payée par les entreprises «industrielles» s'est élevée de 65 points de base pour la dette à court terme et 30 points de base pour les titres à long terme.

#### SPREAD ENTRE OBLIGATIONS EMISES PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET TITRES PUBLICS - ZONE EURO -



Entre septembre et novembre, la baisse de la prime de risque du secteur des télécommunications (-40 points de base en moyenne mensuelle) s'est mécaniquement répercutée à la prime moyenne payée par les entreprises industrielles. ■

### LES CONSÉQUENCES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES DIRECTES DES ATTENTATS DU 11 SEPTEMBRE SEMBLENT N'AVOIR ÉTÉ QUE TEMPORAIRES

On ne peut déterminer, dans les variations monétaires et financières constatées en septembre, quelle part est directement imputable aux attentats du 11 septembre aux États-Unis et à ses conséquences. On peut toutefois considérer les évolutions immédiatement postérieures aux attentats :

- Masse monétaire (données cvs) : accélération de 2,3 points de croissance des dépôts à vue en septembre contribuant à hauteur de 0,6 point à celle de l'agrégat M3, contre une contribution moyenne de 0,2 point sur la période janvier 1999 - août 2001. En octobre, ils ont contribué à la croissance de M3 à hauteur de 0,4 point, comme en août.
- Euro : appréciation de 2,5% entre le 10 et le 17 septembre, à 0,93 dollar par euro. Mais l'euro est repassé sous le niveau du 10 septembre dès le 15 octobre, à 0,91 dollar (0,89 dollar le 30 novembre).
- Valeur des actions : le 17 septembre, après une semaine de fermeture de Wall Street, l'indice Dow Jones a perdu 7%. Il a atteint un point bas le 21 septembre, à

8236 points (-14% par rapport au 10 septembre) et retrouvé le niveau du 10 septembre le 13 novembre. Le 11 septembre, le CAC 40 a perdu 7%, à 4060 points. Après avoir atteint un minimum le 21 octobre, à 3653 points (-17% par rapport au 10 septembre), il a retrouvé son niveau du 10 septembre le 23 octobre, à 4456 points.

- Taux obligataires : pas d'effet spéculatif immédiat mais des tensions au mois de novembre. Entre le 10 et le 17 septembre, le taux de rendement des obligations publiques à dix ans des États-Unis s'est abaissé de 20 points de base, à 4,7%. A l'inverse, le climat politique international a ensuite suscité des tensions temporaires. Le 30 novembre, il s'était de nouveau rapproché de son niveau du 10 septembre. Le taux obligataire public français s'est abaissé plus tardivement (-40 points de base entre fin septembre et fin octobre). Depuis le point bas du 1er novembre (4,4%), il est moins remonté que le taux américain (4,7% le 30 novembre). ■

## IMPACT DE LA BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT DIRECTEURS : LES CANAUX DE TRANSMISSION À L'ÉCONOMIE

Par son action sur les taux d'intérêt directeurs, la politique monétaire menée par les Banques centrales est de nature à modifier les comportements des agents économiques, avec des incidences à plus ou moins long terme sur l'activité et les prix.

L'ampleur des effets d'une baisse des taux directeurs dépend de sa transmission sur les différents taux d'intérêt suivant leur terme et leur nature. Lorsqu'une baisse des taux directeurs se transmet aux taux longs, le coût du capital est modifié, favorisant les projets d'investissement des entreprises et des ménages.

L'effet est plus ambigu *a priori* sur la consommation. D'une part, la baisse induite des taux d'intérêt à court ou long terme modifie l'arbitrage des ménages en faveur de la consommation, les gains associés à l'épargne étant moins attractifs (effet de substitution). Mais, d'autre part, une baisse des taux tend également à diminuer les revenus de l'épargne perçus par les ménages, qui sont créditeurs nets en France (effet revenu).

Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt peut inciter les banques à faciliter l'accès au crédit (canal du crédit), surtout vis-à-vis des débiteurs privés de l'accès aux marchés de capitaux (ménages, petites entreprises). Un autre canal est celui du prix des actifs financiers : la baisse des taux se traduit par des plus-values latentes, susceptibles d'agir sur le niveau de la dépense (effet richesse, cf. dossier). Enfin, en réduisant l'attractivité des marchés de titres nationaux, une baisse de taux peut induire une dépréciation de la monnaie, dont il résulte à la fois des

gains de compétitivité des produits domestiques - améliorant la balance commerciale - et un renforcement de l'inflation importée.

Dans la plupart des modèles macroéconométriques, les effets des taux d'intérêt sur la sphère réelle sont difficiles à isoler et donc à quantifier. Les effets de transmission de la politique monétaire dans les principales économies européennes ont néanmoins été étudiés à l'aide d'un modèle VAR (cf. dossier de la Note de décembre 1999). L'impact d'une baisse d'un point du taux d'intérêt nominal de court terme exercerait un impact expansionniste de près de 0,5 point de PIB à l'horizon d'un an. En France, les effets transitent principalement par l'investissement logement des ménages (+0,7 point) et l'investissement des entreprises (+0,7 point) ; l'impact sur la consommation des ménages serait quant à lui plus limité (+0,2 point). L'impact global serait comparable chez nos principaux partenaires européens, avec cependant des effets différents sur les composantes de la demande intérieure, compte tenu de la diversité des structures financières et des modes de financement.

Ces résultats économétriques demeurent fragiles : ils représentent des effets moyens, obtenus à partir de données antérieures à la mise en place de la monnaie unique. Dans le contexte actuel, l'expérience américaine suggère que l'impact d'une baisse des taux directeurs sur le prix des actifs peut être rapide et significatif (baisse des taux longs, remontée des cours boursiers). En revanche, un rétablissement préalable des anticipations de demande est probablement nécessaire pour qu'elle puisse favoriser les décisions d'investissement et, au-delà, stimuler l'activité économique globale. ■

On observe une décélération des prêts octroyés par les établissements de crédit aux sociétés non financières (-1,1 point), en raison d'un ralentissement des crédits de trésorerie (-4,4 points) et de ceux à l'investissement (-1,0 point). En revanche, le taux de croissance des prêts octroyés aux ménages a très peu varié (-0,2 point, à +5,6%), un ralentissement des crédits de trésorerie (-0,5 point) ayant été en partie compensé par une bonne tenue de ceux à l'habitat (+0,2 point).

L'endettement intérieur total (EIT) français, qui inclut en outre l'endettement de marchés, a progressé

de 9,3% au troisième trimestre de 2001 par rapport au même trimestre de l'année précédente. La décélération d'un demi-point par rapport au deuxième trimestre est liée à celle de 1,4 point de l'endettement des sociétés non financières.

Celles-ci demeurent néanmoins le secteur dont l'endettement est le plus dynamique, avec une progression annuelle moyenne de 14,5%, contre 5,7% pour les ménages et +5,6% pour les administrations. ■

# Éléments du compte des administrations publiques

Les recettes fiscales des administrations publiques progresseraient de 2,8% en 2001, soit au même rythme qu'en 2000. Cette hausse s'explique par l'effet retardé du dynamisme des revenus des ménages et des bénéficiaires en 2000. Elle est freinée par des mesures de réduction d'impôts contenues dans les lois de finances initiale et rectificative, ainsi que par le ralentissement de l'activité observé depuis le début de l'année.

Les recettes des impôts courants sur le revenu et le patrimoine versées par les entreprises et les ménages progresseraient au même rythme que l'année précédente (+4,5% en 2000 comme en 2001)<sup>(1)</sup>.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages ne progresserait que de 1,5% après +5,9% en 2000 et +6,3% en 1999. Les raisons de cette forte décélération proviennent essentiellement de mesures affectant les recettes d'impôt sur le revenu. Ainsi, la création de la prime pour l'emploi (PPE) et son doublement décidé dans le projet de loi de finances rectificative 2001 grèvent les recettes nettes d'impôt sur le revenu d'environ 2,4 milliards d'euros (380 millions de recettes brutes en moins et 2 milliards de dégrèvements supplémentaires). Par ailleurs, dans le cadre du plan triennal de réductions d'impôts, les mesures fiscales concernant l'impôt sur le revenu se traduisent notamment par la baisse de 1,25 point pour les 4 premiers taux de l'impôt sur le revenu et de 0,75 point pour les 2 tranches les plus élevées, ce qui réduit les recettes de 3,1 milliards d'euros. Il en découle que la croissance du produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages aurait été sensiblement plus élevée à législation constante (de l'ordre de +6,0%). Le rythme de

croissance du produit de la CSG (+5,2%) serait quant à lui très légèrement supérieur à l'évolution des revenus d'activité sur l'année.

Globalement, les recettes d'impôts sur le revenu versées par les sociétés resteraient très dynamiques en 2001 ; en effet, elles progresseraient à un rythme similaire à celui de 2000 : +11,5% après une hausse de 11,3% en 2000. Cependant, ce dynamisme reflète la bonne santé financière des sociétés en 2000, qui s'est traduite par le versement de soldes de liquidation importants au début de 2001 pour l'impôt sur les sociétés.

Les recettes d'impôt sur la production et les importations augmenteraient aussi à un rythme voisin de celui de l'année précédente (+1,4% après +1,3% en 2000), année qui avait enregistré un ralentissement marqué (+2,9% en 1999).

Les recettes de la TVA grevant les produits (y compris la TVA communautaire) se redressent et progressent de 1,8% après +1,2% en 2000. Après une année 2000 marquée par l'abaissement du taux normal de un point (celui-ci a été ramené de 20,6 à 19,6% le 1er avril 2000), c'est principalement le dynamisme de la consommation des ménages qui explique cette évolution, nonobstant une accélération marquée du rythme des remboursements de TVA.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) diminueraient de 1,9% après avoir déjà baissé de 0,4% en 2000. Cette diminution s'ex-

(1) Les évolutions présentées dans cette fiche concernent les impôts des administrations publiques en comptabilité nationale et non les impôts d'Etat en comptabilité budgétaire.

## IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES<sup>(1)</sup>

	(évolution en %)		
	Moyennes annuelles		
	1999	2000	2001
<b>Impôts sur la production et les importations</b>	<b>2,9</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
<b>Impôts courants sur le revenu du patrimoine</b>	<b>8,4</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>
Impôts sur le revenu versés par les sociétés	19,5	11,3	11,5
Impôts sur le revenu versés par les ménages	6,3	5,9	1,5
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	2,8	-20,0	9,5
<b>Impôts en capital</b>	<b>10,2</b>	<b>16,8</b>	<b>5,3</b>
<b>Total des impôts perçus par les APU</b>	<b>5,3</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>

■ Prévission

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

## PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2002

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale a été adopté en conseil des ministres le 10 octobre 2001 et en lecture définitive par l'Assemblée Nationale le 4 décembre 2001. Les ressources de l'ensemble des régimes, toutes branches confondues, s'élèvent à environ 316 milliards d'euros pour 2002. Elles progressent de 5,3% par rapport à la prévision initiale de 2001 (300 Mds d'euros).

Les pensions de retraite et d'invalidité sont revalorisées de 2,2%. La base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF) est revalorisée de 2,1% au premier janvier 2002. Par ailleurs, le PLFSS 2002 entérine l'annulation des créances sur le Forec que les caisses avaient inscrit en regard des exonérations de charges non compensées. Afin de garantir l'équilibre pour 2001 et

2002, l'État va transférer des recettes fiscales supplémentaires, notamment les droits alcools à destination de la branche maladie et une partie de la taxe sur les conventions d'assurances pour un montant avoisinant les 760 millions d'euros (en compensation de l'annulation de transferts de droits tabac en 2000) et va relever les prix du tabac. D'autres transferts auront lieu entre les différentes caisses de manière à équilibrer les comptes.

Le fonds de réserve pour les retraites (FRR) va voir ses recettes progresser en 2002 suite au transfert de recettes supplémentaires du prélèvement social de 2% sur les revenus des capitaux et au versement du produit de la vente des licences UMTS. Ce versement étant moindre qu'escompté initialement, le manque à gagner sera compensé par des recettes provenant d'opérations de privatisation. ■

## PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2002 ET DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2001

### Mesures concernant les ménages

Le programme de baisse de l'impôt sur le revenu se poursuit en 2002, favorisant les revenus les plus modestes. Ainsi, les taux d'imposition pour les 4 premières tranches seront abaissés de 0,75 point tandis que pour les 2 dernières, la baisse sera de 0,5 point. Ces moindres recettes sont estimées à 1,9 milliard d'euros en 2002, contre un manque à gagner de 3,1 milliards d'euros en 2001. Par ailleurs, la prime pour l'emploi, dont la première tranche a été mise en place en septembre 2001, sera reconduite et doublée en 2002. L'incidence sur les recettes brutes d'impôt sur le revenu est estimée à 350 millions d'euros. 720 millions d'euros sont comptabilisés au titre des dégrèvements (somme correspondant aux chèques envoyés aux ménages dont le montant d'impôts sur le revenu est inférieur au montant de la prime). Enfin, certaines mesures adoptées lors de précédentes lois de finances auront une incidence en 2002 : en particulier, le nouveau crédit d'impôt pour dépenses d'entretien et la suppression progressive de la contribution annuelle représentative du droit de bail grèvent les recettes de plus de 200 millions d'euros chacun. Au total, l'aménagement des droits aura un impact négatif estimé de 2,3 milliards d'euros sur les recettes d'impôt sur le revenu en 2002, contribuant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de consolidation de la croissance, il a été décidé dans la loi de finances rectificative pour 2001 de verser un supplément de prime pour l'emploi, équivalent à celui qu'ont touché les ménages en septembre. Le manque à gagner dans les recettes de l'État engendré à cette occasion est estimé à 1,2 milliard d'euros.

Au total, les baisses d'impôt sur le revenu et l'aménagement des droits auront un impact moins important en 2002 qu'en 2001 sur le revenu des ménages ; en effet, il était de l'ordre de 5,5 milliards d'euros en 2001, en tenant compte du complément de prime pour l'emploi décidé dans le cadre du plan de consolidation de la croissance.

### Mesures concernant les entreprises

Le plan triennal de suppression de la contribution additionnelle de 10% se poursuit après sa mise en place en 2001, et l'allègement prévu en 2002 sera cette fois-ci de 1,7 milliard d'euros. Les PME seront les bénéficiaires d'une mesure adoptée en 2001, qui consiste à réduire leur taux d'impôt sur les sociétés dans la limite de 25 000 F de bénéfice par an. Son coût s'élève à 550 millions d'euros. Par ailleurs, d'autres mesures dont l'aménagement du régime mère/fille (mesure dont le coût est estimé à 440 millions d'euros) sont partiellement compensées par l'aménagement de certains régimes fiscaux particuliers. Enfin, une mesure spécifique de soutien à l'investissement, permettant aux sociétés d'accélérer le calendrier de leurs amortissements a été mise en place jusqu'au 31 mars 2002. Au total, les aménagements réduisent les recettes d'impôt sur les sociétés de 2,1 milliards d'euros. Le total des aménagements équivaut à environ 1,2 point de FBCF des SNFEI et des sociétés financières en biens et services.

Le prélèvement sur les entreprises de production pétrolière, institué en 2001 à titre exceptionnel, n'est reconduit qu'à hauteur de 160 millions d'euros pour 2002. Cela représente un manque à gagner de 420 millions d'euros. ■

plique tout d'abord par l'adoption au quatrième trimestre 2000 du dispositif de la «TIPP flottante», mécanisme d'atténuation de la fiscalité pétrolière dont les effets se sont désormais fait sentir sur une année entière. De plus, la faiblesse des consommations intermédiaires en produits pétroliers au cours du premier semestre de 2001 pèserait sur les revenus de cet impôt.

Les mesures adoptées lors des lois de finances successives portant sur les recettes de l'Etat en 2001 n'ont pas eu un impact uniforme sur l'ensemble de l'année. Ainsi, le profil semestriel de l'ensemble des impôts sur le revenu acquitté par les ménages et les entreprises est très heurté. Soutenus par la vigueur passée des revenus, les impôts sur le revenu des ménages ont été très dynamiques au premier semestre (+7,6% en glissement semestriel). Ils diminuent fortement en revanche au second semestre (-9,7%) en raison des mesures d'allègement qui ont été prises. La baisse des taux de l'impôt sur le revenu se fait sentir dans le solde payé par les ménages au troisième trimestre, ou au quatrième trimestre s'ils sont mensualisés. La PPE et son doublement touchent le troisième et le quatrième trimestres car c'est à ce moment que cette prime est due aux ménages. Le premier semestre de 2002 devrait enregistrer un retour à la normale sans nouvelle mesure fiscale, ce qui conduit mécaniquement à une hausse des impôts par

rapport au semestre précédent. Ces évolutions très marquées d'un semestre à l'autre impriment leur profil au revenu des ménages.

Le profil semestriel de l'ensemble des impôts sur le revenu acquitté par les sociétés est encore plus heurté en 2001. En glissement semestriel, les recettes ont progressé de 30,7% au premier semestre alors qu'elles devraient décroître de -14,7% au second. Les raisons de ce profil tiennent à la fois à la nature du mode de recouvrement de l'impôt sur les sociétés et à la situation conjoncturelle des entreprises. En effet, au titre d'une année en cours, les entreprises payent tous les trimestres des acomptes d'impôt sur les sociétés et le versement du solde de liquidation a lieu au deuxième trimestre de l'année suivante, une fois que les résultats de l'année courante sont connus. Comme 2000 a été une nouvelle fois une année favorable pour les bénéficiaires, le mécanisme de paiement de cet impôt par acompte et solde a conduit à une forte progression au deuxième trimestre de 2001, encore renforcée par l'importance de l'IS payé au titre des plus-values réalisées en 2000. Comme la situation des entreprises s'est dégradée fortement dans le courant de cette année, les bénéfices escomptés pour 2001 seraient désormais moins dynamique. Ce ralentissement serait accentué par la poursuite de la suppression de la contribution additionnelle de 10%. ■



# Prix à la consommation

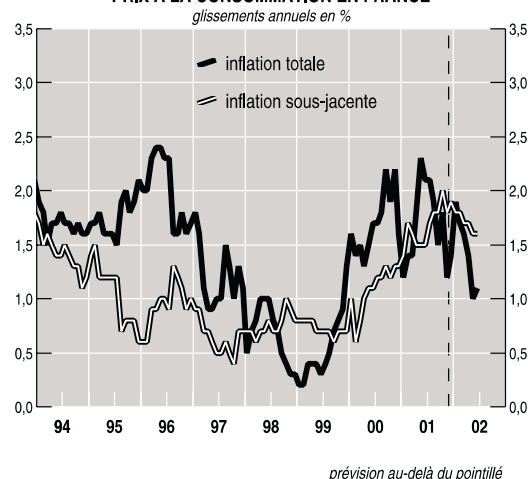
Avec la baisse récente du cours du pétrole, le glissement annuel des prix à la consommation s'est rétréci de 1,0 point en un an pour s'établir à +1,2% en novembre 2001. Le repli du prix des produits pétroliers est le principal facteur de la diminution actuelle de l'inflation. Le poste énergie a ainsi contribué pour 1,7 point à cette baisse, les services et l'alimentation venant à l'inverse l'atténuer respectivement de 0,4 et 0,3 point. En fait, la diffusion de la hausse passée du cours du pétrole et de la légère dépréciation de l'euro ont continué d'influencer les prix : l'inflation sous-jacente<sup>(1)</sup> a poursuivi sa remontée progressive cette année, atteignant +1,8% en novembre 2001, contre +1,3% un an plus tôt. En décembre 2001, le glissement annuel de l'indice s'établirait à +1,4% ; l'inflation sous-jacente serait de l'ordre de +1,9%.

Au tout début de 2002, le glissement annuel d'ensemble s'élèverait pour atteindre +1,9%. Cette hausse s'expliquerait principalement par la sortie du calcul du glissement de la forte diminution des prix pétroliers survenue en janvier 2001. Par la suite, l'inflation déclinerait nettement au deuxième trimestre de 2002. Sous l'hypothèse d'une stabilisation du taux de change et d'une légère remontée du cours du pétrole (20\$/bl au printemps), les effets de l'inflation importée seraient en effet limités. Après la forte accélération enregistrée au premier semestre de 2001, le retour à la normale des hausses de prix alimentaires faciliterait le mouvement de désinflation. Enfin, la réduction des tensions sur l'appareil de production contribuerait à atténuer les hausses des prix. Elles seraient également modérées par l'intensité de la concurrence dans l'industrie et certains services, en particulier ceux de télécommunications. Dans ces conditions, le glissement annuel de l'inflation se tasserait à +1,1% en juin 2002, l'inflation sous-jacente se repliant à +1,6%. Ce scénario ne retient pas l'effet spécifique du passage à l'euro sur les prix. Les premiers éléments du bilan sur l'effet du changement de monnaie (cf. dossier, page 16) confortent cette hypothèse.

## Légère remontée des prix des produits énergétiques à l'horizon du printemps

En novembre 2001, le glissement annuel des prix à la consommation s'établit à +1,2%, soit une baisse de 1,0 point par rapport au chiffre enregistré un an auparavant. Le prix des produits pétroliers est le principal facteur de cette décélération des prix.

PRIX A LA CONSOMMATION EN FRANCE



De fait, entre septembre et novembre 2001, les cours du Brent en dollar ont baissé de 28%. L'euro étant relativement stable sur la même période, les prix des produits pétroliers ont donc fortement diminué. Le glissement annuel atteint -13,5% en novembre 2001 (contre +19,7% en novembre 2000). Avec un cours du Brent proche de son niveau actuel (19 dollars le baril) jusqu'à la fin de l'année, le glissement annuel des produits pétroliers s'établirait à -12% en décembre 2001. Sous l'hypothèse d'un taux de change de l'euro stable à 0,90\$, d'un baril du Brent rejoignant les 20\$ au printemps et du gel de la TIPP sur l'ensemble des carburants, le glissement annuel des prix des produits pétroliers serait de -10% en juin 2002.

Pour l'ensemble des prix de l'énergie, s'ajoutent les changements tarifaires des prix d'EDF et de GDF. Répercutant les hausses passées des prix du pétrole, le prix du gaz de ville a augmenté de nouveau en mai 2001 (+9% après +13% en novembre 2000). Il devrait en revanche se replier au printemps prochain si le prix du pétrole brut se stabilise autour de son niveau actuel. De leur côté, pour la première fois depuis cinq ans, les tarifs d'EDF ont enregistré une hausse (+1% à partir du 12 novembre), conformément au contrat de plan de l'entreprise avec l'État. Au total, le glissement annuel des prix de l'énergie s'est établi à -7,6% en novembre 2001 (contre +13,3% en novembre 2000). Il serait de -6,4% en décembre 2001, puis de -5,6% en juin 2002.

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

## Des prix alimentaires moins dynamiques en 2002

Entre mars et juin 2001, les conditions climatiques particulièrement défavorables ont entraîné une forte hausse des prix des produits frais. Après un pic à +16,4% en juillet et encore à +8,2% en octobre, le glissement annuel s'est nettement replié en novembre 2001 pour s'établir à +2,0%.

Les prix du regroupement «viandes» ont poursuivi de leur côté l'accélération amorcée à l'automne 2000. Le glissement annuel atteint +8,5% en novembre 2001. La crise de l'ESB à l'automne 2000 puis l'épizootie de fièvre aphteuse au printemps 2001 ont provoqué une hausse du prix des viandes de volailles, d'agneau et de porc sur lesquelles s'est reportée une partie de la demande. Malgré une chute de la consommation de viande bovine, les prix du boeuf sont restés élevés, ce qui traduit la préférence des consommateurs pour des produits de «qualité», ainsi que la répercussion des coûts des tests de dépistage de l'ESB et de la taxe finançant l'équarrissage.

Par ailleurs, les prix des autres produits alimentaires ont aussi accéléré en 2001. En novembre 2001, les glissements annuels des prix des postes «pain et céréales» et «lait, fromages et œufs» s'établissent notamment à +3,8% et +5,4%. Les hausses sont intervenues dans un contexte de passage à l'euro (la tarification dans la nouvelle monnaie semble s'être diffusée assez précocement pour les produits alimentaires, cf. dossier), sans pour autant qu'une relation de cause à effet puisse être établie avec certitude. Il est possible que certains changements d'étiquettes aient été avancés dans la perspective d'un gel des prix durant la période précédant et suivant immédiatement le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ces hausses peuvent également s'expliquer par le renforcement des contraintes en matière d'hygiène alimentaire, par la diffusion des effets de second tour liés au renchéris-

sement passé des prix du pétrole et à la dépréciation de l'euro, voire par la perspective de la baisse de la durée légale du travail dans les commerces de proximité. Au total, le glissement annuel des prix des produits alimentaires atteint +4,6% en novembre 2001. Il devrait s'établir à +4,9 en décembre 2001, puis, sous l'hypothèse de conditions météorologiques moyennes au prochain semestre, se replier à +1,7% en juin 2002.

## Ralentissement des prix des produits manufacturés en 2002

Si l'on excepte les chocs imputables au décalage des périodes de soldes, le glissement annuel des prix des produits manufacturés a poursuivi sa légère progression en 2001 (+0,6 % en novembre 2001 après +0,3% en novembre 2000). La diffusion du renchérissement passé des coûts de production s'est traduite par des hausses, en particulier dans les biens non durables. En novembre 2001, les glissements annuels des prix des postes «hygiène-beauté» et «presse-livres-papeterie» atteignent ainsi respectivement +5,7% et +2,5%. En revanche, s'agissant des biens durables, la baisse tendancielle des prix des micro-ordinateurs s'est accentuée dans un contexte de politique offensive de la part de la grande distribution : le glissement annuel des prix des «matériels de traitement de l'information y compris micro-ordinateurs» s'établit à -21,5% en novembre 2001, contre -12,1% un an plus tôt. Par ailleurs, les prix des automobiles (neuves et d'occasion), dont les évolutions mensuelles heurtées reflètent le calendrier des campagnes promotionnelles des constructeurs, sont stables en novembre 2001 par rapport à novembre 2000. L'accord de neutralisation des prix du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars 2001 dans le cadre du passage à l'euro devrait se traduire par un repli du glissement annuel des prix des produits manufacturés en fin d'année 2001 et au premier trimestre de 2002. En outre, la décré-

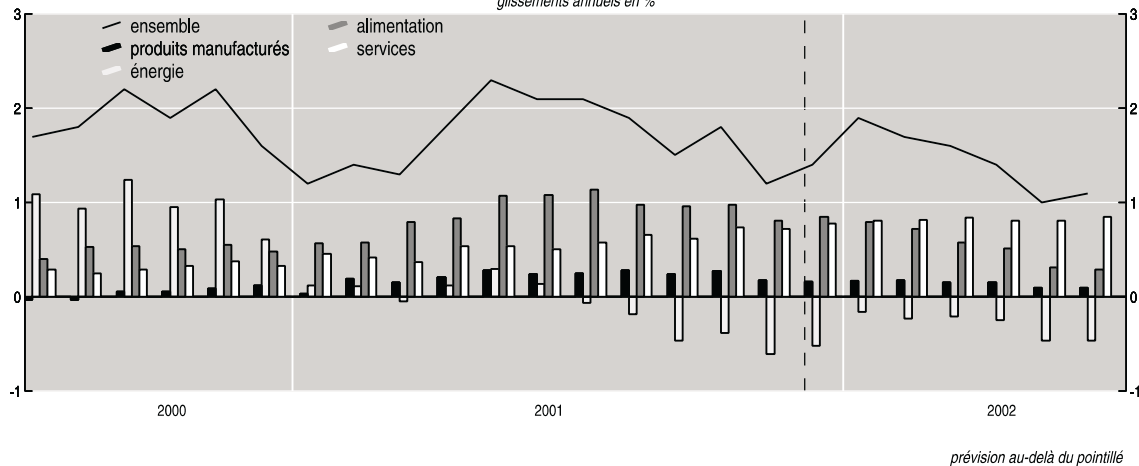
### LES PRIX A LA CONSOMMATION <sup>(1)</sup>

Regroupements (pondérations 2001)	Glissements annuels en fin de semestre						(évolution en %)		
							Moyennes annuelles		
	déc. 1999	juin 2000	déc. 2000	juin 2001	déc. 2001	juin 2002	1999	2000	2001
Alimentation (17,4%)	1,1	1,8	2,8	6,2	4,9	1,7	0,6	2,1	5,1
Tabac (1,9%)	4,5	4,5	4,5	5,3	5,3	9,0	4,4	4,6	5,2
Produits manufacturés (30,5%)	-0,4	-0,2	0,4	0,8	0,5	0,3	-0,4	-0,1	0,7
Énergie (8,1%)	9,6	14,9	7,8	1,8	-6,4	-5,6	0,5	12,7	-1,7
<i>dont : produits pétroliers (5,1%)</i>	<i>20,5</i>	<i>25,3</i>	<i>10,6</i>	<i>-0,5</i>	<i>-11,9</i>	<i>-9,8</i>	<i>4,6</i>	<i>21,7</i>	<i>-5,2</i>
Services (42,1%)	0,9	0,5	0,8	1,2	1,8	2,0	1,1	0,6	1,4
<i>dont : loyers-eau (7,4%)</i>	<i>1,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>1,0</i>	<i>2,3</i>	<i>1,8</i>	<i>0,3</i>	<i>0,5</i>
<i>services de santé (4,9%)</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>0,4</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,9</i>	<i>-0,3</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>	<i>-0,5</i>
<i>transports-communications (4,8%)</i>	<i>0,6</i>	<i>-1,9</i>	<i>-2,8</i>	<i>-1,4</i>	<i>0,8</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>	<i>-1,9</i>	<i>-0,8</i>
<i>autres services (25,0%)</i>	<i>0,9</i>	<i>1,1</i>	<i>1,8</i>	<i>2,3</i>	<i>2,8</i>	<i>2,6</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>	<i>2,3</i>
<b>Ensemble (100%)</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>2,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
Ensemble hors énergie (91,9%)	0,6	0,7	1,1	2,1	2,0	1,5	0,6	0,7	2,0
<b>Ensemble hors tabac (98,1%)</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
<b>Inflation sous-jacente (61,4%)<sup>(1)</sup></b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>

■ Prévission

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE  
contributions des grands postes  
glissements annuels en %



récente du baril de Brent et une demande moins vigoureuse contribueraient à modérer les prix au premier semestre de 2002. Le glissement annuel reviendrait ainsi à +0,3% au mois de juin 2002, après +0,5% en décembre.

### Fermeté des prix dans les services

Le glissement annuel des prix de l'ensemble des services s'établirait à +2,0% en juin 2002, après +1,8% en décembre. La fin du gel des loyers dans le secteur HLM et une répercussion des hausses de coûts dans le secteur des transports aériens pèseraient en particulier sur ce poste. Toutefois, la hausse serait atténuée, à l'horizon du printemps prochain, par le plafonnement du rythme de progression des salaires à la fin 2001, ce qui viendrait modérer l'évolution des prix des services à main-d'œuvre peu qualifiée.

En raison de l'accélération de l'indice du coût de la construction, les hausses des loyers dans le secteur libre se sont intensifiées au cours de 2001 (+0,6% au troisième trimestre 2001 contre +0,3% un an plus tôt). Le maintien du gel des loyers dans le secteur HLM a toutefois permis de modérer la hausse globale des loyers. Au total, le glissement annuel des prix du secteur «loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères» s'établit à +0,9% en novembre. Pour 2002, la non-reconduction du gel des loyers HLM les pousserait à la hausse d'environ 2% dans ce secteur. Par ailleurs, la sortie du calcul du glissement annuel en janvier prochain de la baisse des prix liée à l'application du deuxième volet de la suppression du droit de bail<sup>(2)</sup> provoquerait mécaniquement une nette remontée du glissement du poste «loyer, eau et enlèvement des ordures ménagères», évaluée à +0,7% environ (soit un impact de +0,05% sur l'indice d'ensemble). Au total, si le rythme d'évolution des loyers dans le secteur privé se maintient au niveau atteint en novembre, le glissement annuel des prix de ce poste atteindrait +2,3% en juin 2002.

Les prix des services de transport ont suivi un profil heurté tout au long de l'année, qui correspond essentiellement aux variations saisonnières des prix des

transports aériens. Ils progressent toutefois pour s'établir sur un an à +3,4% en novembre 2001, contre +2,1% en novembre 2000. Durant le deuxième trimestre de 2001, le mouvement a été favorisé par la hausse du prix du pétrole. Le renforcement des mesures de sécurité et l'augmentation des primes d'assurance consécutifs aux attentats du 11 septembre ont induit des surcoûts que les compagnies aériennes devraient répercuter d'ici la mi-2002. Dans le secteur des services de télécommunications, la concurrence entre les opérateurs a donné lieu à de nouvelles baisses en 2001 (-2,6% sur un an en novembre), mais d'ampleurs moins importantes que précédemment (-6,1% un an plus tôt). D'ici février 2002, les prix diminueraient peu. En revanche, en mars 2002, les tarifs des appels d'un poste fixe vers un téléphone mobile baisseraient fortement, induisant un recul d'environ -1,8% du prix des services de télécommunication<sup>(3)</sup>. Au total, le glissement annuel des prix des «transports et communications» s'établirait à +0,6% en juin 2002, après une remontée à +0,8% en décembre 2001.

L'accélération des prix des «autres services<sup>(4)</sup>» entamée en 2000 a continué en 2001 (+2,7% en glissement annuel en novembre 2001 après +1,9% en janvier 2001 et +1,0% en janvier 2000). Dans les postes correspondant aux secteurs à fortes proportions de bas salaires, tels que les hôtels-café-restaurants et les services domestiques, le relèvement du SMIC horaire en juillet 2001 a contribué à entretenir le dynamisme des prix. Le glissement annuel des prix s'établirait à +2,6% en juin 2002, après +2,8%

(2) Il s'agit du deuxième volet concernant les locataires payant plus de 36 000F de loyer annuel.

(3) La charge de terminaison d'appel, prix perçu par les opérateurs mobiles pour les appels en provenance d'un téléphone fixe, s'établirait en mars 2002 à 1,32 f/min soit une baisse de l'ordre de -15%.

(4) Le secteur «autres services» regroupe la plupart des «services du secteur privé» de la base 1990 (services pour l'habitation, services financiers, hôtels-café-restaurants...) auxquels ont été intégrées les extensions de couverture de l'indice base 1998 : les assurances, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistances maternelles, maison de retraite).

en décembre 2001. Ce léger ralentissement résulterait de l'épuisement des effets du relèvement du SMIC horaire du 1<sup>er</sup> juillet 2001 alors que l'intensité de la concurrence dans certains secteurs (services financiers notamment) continuerait également de peser sur les prix. Le relèvement des tarifs des assurances en 2002 devrait toutefois être plus prononcé que d'habitude sous l'impact de l'accroissement du coût des indemnisations.

### **Tassement de l'inflation sous-jacente et désinflation globale**

Au total, compte tenu des évolutions des prix dans les différents postes non volatils, l'inflation sous-jacente a poursuivi sa remontée progressive en 2001. Elle se situerait à +1,9% en décembre. Dans un

contexte conjoncturel assombri, la réduction des tensions sur l'appareil de production entraînerait son tassement à +1,6% à l'horizon de juin prochain.

Toutefois, la sortie du calcul du glissement de la forte diminution des prix pétroliers survenue en janvier 2001 ferait remonter l'inflation d'ensemble à +1,9% en tout début d'année prochaine. Les effets de l'inflation importée seraient par la suite limités. Aussi, compte tenu du ralentissement des prix des produits alimentaires (+1,7% en juin 2002 après +4,9% en décembre 2001 en glissement annuel) et des prix des produits manufacturés (+0,3% en juin 2002 après +0,5% en décembre 2001), l'inflation se replierait à +1,1% à l'horizon de juin 2002. Conformément aux premiers éléments du bilan sur l'effet du changement de monnaie (*cf. dossier, page 16*), ce scénario ne retient aucun impact spécifique du passage à l'euro. ■

# Emploi

L'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels devrait enregistrer une hausse de près de 190 000 postes sur 2001, en net retrait par rapport à l'année précédente (+530 000). Cet infléchissement, particulièrement sensible en seconde partie d'année, résulte essentiellement du ralentissement de l'activité économique, mais aussi de moindres effets de la réduction du temps de travail. Il concerne tous les secteurs d'activité. Avec la progression du nombre de bénéficiaires de CES, l'emploi total subirait un ralentissement moins marqué au deuxième semestre de 2001. Après le nombre record de 580 000 créations d'emplois en 2000, la progression serait de 200 000 emplois cette année.

Au premier semestre de 2002, les effectifs seraient quasiment stables dans les secteurs concurrentiels (-0,1% en glissement semestriel), l'emploi s'ajustant avec retard au ralentissement actuel de l'activité. L'emploi total serait quant à lui étale sur la première moitié de l'année.

## Croissance plus modérée de l'emploi salarié marchand en 2001

La progression de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels non agricoles<sup>(1)</sup> serait de +1,3% en glissement annuel à la fin de 2001. Cette progression modérée faisant suite à deux années record masque un profil infra-annuel accusé. Après un premier trimestre soutenu, le rythme de création d'emploi s'est affaïssé au printemps et le ralentissement s'accroît au second semestre. Ainsi, le glissement semestriel, de +1,9% au second semestre de 2000, est passé à +1,1% au premier semestre de 2001, puis se tasserait à +0,2% au second. Sur 2001, de l'ordre de 190 000 emplois seraient créés dans ces secteurs.

(1) Les secteurs concurrentiels correspondent à l'ensemble des secteurs essentiellement marchands non agricoles, soit à l'ensemble de l'économie, hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

## ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels Taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels Taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	2000		2001		2002	1999	2000	2001	1999	2000	2001
	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.						
<b>Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>14 164</b>	<b>14 698</b>	<b>14 892</b>
Industrie (y compris construction)	1,1	1,5	0,7	-0,3	-0,7	0,9	2,6	0,5	5 212	5 347	5 368
Industries agro-alimentaires	1,0	0,9	1,7	1,1	0,4	1,0	1,9	2,8	538	548	563
Énergie	-0,4	0,3	-1,1	-0,5	-1,2	2,9	0,0	-1,6	244	244	240
Construction	1,9	2,6	1,7	0,4	-0,6	3,4	4,6	2,1	1 155	1 208	1 233
Industrie manufacturière	0,9	1,3	0,4	-0,7	-0,9	-0,1	2,2	-0,4	3 275	3 348	3 332
dont :											
Biens de consommation	-0,2	0,4	-0,8	-	-	-1,9	0,2	-	721	722	-
Automobile	1,7	2,3	0,8	-	-	2,0	4,0	-	287	299	-
Biens d'équipement	1,0	1,7	1,0	-	-	0,4	2,7	-	809	831	-
Biens intermédiaires	1,2	1,4	0,5	-	-	0,1	2,6	-	1 457	1 496	-
Tertiaire essentiellement marchand	2,3	2,2	1,3	0,5	0,3	4,2	4,5	1,8	8 952	9 351	9 525
dont :											
Commerces	1,7	1,6	1,2	0,2	-	2,7	3,3	-	2 678	2 768	-
Transports	1,9	2,1	1,2	0,1	-	4,3	4,0	-	1 002	1 042	-
Services marchands (y compris intérim)	3,1	3,0	1,6	-0,9	-	5,7	6,2	-	4 287	4 548	-
Activités financières	0,7	0,5	0,2	-0,2	-	0,6	1,3	-	661	670	-
<b>Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>6 468</b>	<b>6 557</b>	<b>6 619</b>
<b>EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>23 387</b>	<b>23 967</b>	<b>24 174</b>

■ Prévission  
(1) Secteurs EB-EP

Après s'être stabilisé en mai 2001, le recours au chômage partiel est nettement reparti à la hausse à partir de l'été. En octobre 2001, le nombre de journées indemnisables dépassait 300 000, soit deux fois plus que la moyenne sur les neuf premiers mois de l'année. Le chômage partiel retrouve ainsi un niveau voisin de ceux observés en 1998 (320 000 journées indemnisables en moyenne par mois) et 1999 (350 000), bien loin encore toutefois du niveau atteint lors du ralentissement de 1996 (900 000). Cette remontée reflète les difficultés conjoncturelles d'un certain nombre de secteurs, notamment les entreprises de composants et d'équipement électriques et électroniques, les industries agricoles et alimentaires et le commerce de gros.

Le retour à la baisse de l'emploi intérimaire est particulièrement net depuis le début de cette année. Celui-ci continuerait de reculer au second semestre de 2001, même si le passage à l'euro pourrait constituer un facteur de soutien (besoins dans les banques et les commerces). Selon les statistiques provisoires de l'Unedic, le glissement annuel de l'intérim à la fin octobre 2001 s'établit à -12% contre +17% fin 2000. Après plusieurs années de forte augmentation structurelle, l'emploi intérimaire semble ainsi avoir été la première variable d'ajustement de la demande de travail au retournement de l'activité.

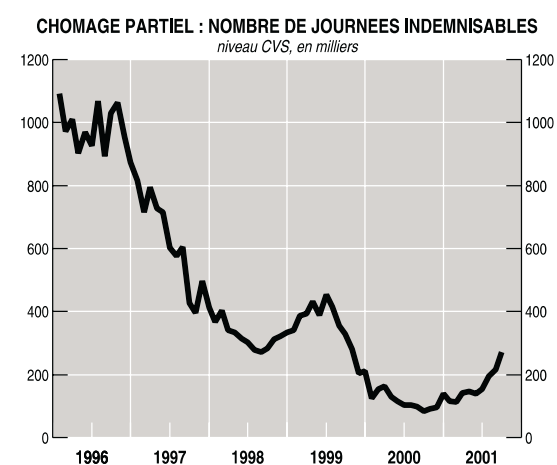
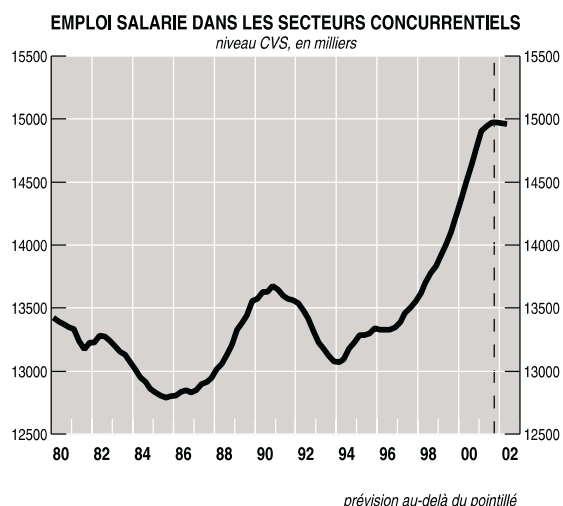
L'ensemble des secteurs concurrentiels a souffert du fléchissement de l'activité en 2001. L'emploi a nettement ralenti dans le tertiaire et la construction, il aurait reculé sur l'année dans l'industrie.

### Impact modéré de la politique en faveur de l'emploi marchand en 2001

En 2001, la politique en faveur de l'emploi marchand aurait eu un effet sensiblement moins important qu'en 2000 (+50 000 contre +190 000). Ce ralentissement résulte principalement de l'atténuation des effets de court terme de la réduction du temps de travail, compte tenu du rythme des passages aux 35 heures et des délais d'embauche. La réduction du temps de travail demeure néanmoins le principal dispositif contribuant à la hausse de l'emploi marchand en 2001.

Les différentes mesures d'allègements fiscaux, portant notamment sur la TVA et sur la taxe professionnelle, auraient eu en 2001 un effet comparable à celui observé l'année précédente. Les effets retardés des dispositifs visant l'allègement des cotisations sur les bas salaires auraient aussi légèrement contribué, pour quelques milliers d'emplois.

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand<sup>(2)</sup>, leur contribution nette à la croissance de l'emploi en 2001 serait légèrement négative, compte-tenu de la baisse du nombre de bénéficiaires par rapport à l'an passé. En effet, la formation en alternance (apprentissage, qualification, adaptation et orientation) serait certes restée dynamique (avec environ 10 000 bénéficiaires sup-



plémentaires), mais les exonérations de cotisations à l'embauche seraient stables d'une année sur l'autre, et le nombre de bénéficiaires des Contrats Initiative Emploi (CIE) et des abattements en faveur de l'embauche à temps partiel auraient nettement fléchi (environ -25 000 bénéficiaires pour les deux dispositifs sur l'ensemble de l'année).

### Des pertes d'emplois salariés concurrentiels au premier semestre de 2002

Après avoir peu progressé au second semestre de 2001 (+0,2%), l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels serait quasiment stable au premier semestre de 2002 (-0,1% en glissement semestriel). Ce léger recul s'expliquerait par la stagnation de l'activité économique cet automne, compte tenu des délais d'ajustement de l'emploi à l'activité, ainsi que par l'amoindrissement des effets de la réduction du temps de travail (cf. encadré).

(2) Sont retenus ici les principaux dispositifs : formation en alternance, abattement en faveur de l'embauche à temps partiel, contrat initiative emploi, exonérations de cotisations à l'embauche.

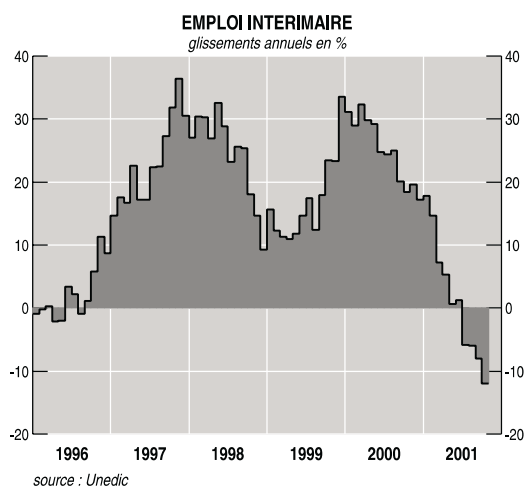
## Recul de l'emploi salarié dans l'industrie

Après avoir accéléré à la fin 2000 (+1,3% en glissement semestriel), l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) a fortement ralenti au premier semestre de 2001 (+0,4%) sous l'effet du fléchissement de l'activité économique. Ce ralentissement est sensible dans l'industrie des biens d'équipement et l'industrie des biens intermédiaires, dans un contexte où la demande des entreprises (stocks et investissement) et les exportations se sont contractées. Le ralentissement dans l'industrie est sans doute encore plus net si l'on tient compte du fait que la moitié des missions d'intérim est effectuée dans des entreprises industrielles et que l'emploi intérimaire total a parallèlement fortement reculé.

Au troisième trimestre de 2001, l'emploi salarié manufacturier a légèrement reculé (-0,2% en glissement trimestriel). Cette baisse se poursuivrait à l'horizon du printemps prochain, en phase avec l'opinion des chefs d'entreprises sur l'évolution des effectifs. Au total, l'emploi industriel reculerait en 2001 (-0,4% en glissement annuel) ainsi qu'au premier semestre de 2002 (-0,9% en glissement semestriel).

## Léger recul dans la construction

Après une hausse exceptionnelle en 2000, l'emploi salarié dans la construction (non compris les intérimaires occupés dans le secteur) a commencé à ralentir au début de 2001, en ligne avec le ralentissement de l'activité (+1,7% au premier semestre de 2001 en glissement semestriel, après +2,6% au second semestre de 2000). Le ralentissement s'est poursuivi



au troisième trimestre de 2001 (+0,3%). Sur l'ensemble de l'année, le secteur de la construction enregistrerait 25 000 créations d'emplois salariés, soit un glissement annuel de +2,1%. Au premier semestre de 2002, l'emploi salarié dans la construction diminuerait légèrement (-0,6%), l'activité dans ce secteur tendant à plafonner.

## Ralentissement dans le tertiaire marchand

L'emploi salarié dans le secteur tertiaire concurrentiel a ralenti au premier semestre de 2001 (+1,3% en glissement semestriel) après avoir connu une forte progression tout au long de 2000 (+4,5% en glissement annuel). C'est le secteur des services aux entreprises qui a le plus souffert du ralentissement (recul de l'emploi intérimaire, infléchissement de l'emploi

### LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI MARCHAND EN 2002

En 2002, les effets sur l'emploi de la réduction du temps de travail seraient moins importants qu'en 2001. En effet, alors qu'environ 3 salariés à temps complet sur 4 des entreprises de plus de 20 salariés sont désormais concernés par les 35 heures, les effets de la réduction du temps de travail sur l'emploi dépendraient directement de sa mise en oeuvre dans les petites entreprises. Or, le nombre de petites entreprises qui ont anticipé la baisse de la durée légale est jusqu'à présent très faible. De plus, compte tenu des plus grandes difficultés de réorganisation auxquelles les petites entreprises doivent faire face lors de la mise en oeuvre de la RTT, les effets sur l'emploi sont plus incertains. La réduction du temps de travail demeure néanmoins le principal dispositif d'aide à l'emploi marchand.

Le dispositif d'allègement de cotisations sur les bas salaires, désormais stabilisé, ne contribuerait plus, quant à lui, à la croissance de l'emploi en 2002. L'allègement de la taxe professionnelle et la baisse de la TVA sur les travaux dans les logements permettraient de créer quelques milliers d'emplois supplémentaires sur l'année.

Selon les prévisions budgétaires, les entrées en Contrat Initiative Emploi (CIE) seraient moins nombreuses en 2002 qu'en 2001 (de l'ordre de 70 000). Si bien que le nombre de bénéficiaires de CIE continuerait à décroître en 2002, dans une proportion équivalente à celle de cette année.

Conformément au projet de loi de finances 2002, les entrées en formation en alternance (apprentissage, qualification, orientation et adaptation) seraient aussi nombreuses en 2002 qu'en 2001, avec des effets neutres sur l'emploi. De même, les mesures d'exonérations de cotisations sociales à l'embauche pourraient concerner, en 2002, un nombre de salariés comparable à celui des années précédentes.

Enfin, les embauches -ou transformations d'emplois- à temps partiel pouvant bénéficier de l'abattement de cotisations sociales continueraient à décroître, compte tenu des modifications législatives figurant dans la seconde loi « Aubry ». ■

dans les autres services aux entreprises). Au troisième trimestre, l'emploi tertiaire concurrentiel a continué de ralentir.

Au premier semestre de 2002, les effectifs salariés dans le tertiaire concurrentiel ralentiraient encore, en phase avec la dégradation des perspectives d'activité des entreprises (+0,3% en glissement semestriel).

### **Moindre progression dans le tertiaire non marchand**

L'emploi salarié dans le secteur tertiaire non marchand aurait légèrement ralenti par rapport à l'année dernière (+0,9% en glissement annuel fin 2001 après +1,4% fin 2000), du fait d'une contribution plus modeste des emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). En effet, alors que les Contrats Emplois Consolidés et les Emplois-Jeunes sont restés dynamiques, le nombre de bénéficiaires de Contrats Emplois Solidarité a nettement diminué sur l'année. Les entrées supplémentaires dans ce dernier disposi-

tif, décidées à l'été, contribueraient toutefois à une hausse de l'emploi non marchand au second semestre.

Selon le projet de loi de finances, les entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand seraient stables l'an prochain. En 2002, l'emploi salarié dans le tertiaire non concurrentiel progresserait à un rythme légèrement supérieur à l'année précédente.

### **Stabilisation de l'emploi total au début de 2002**

L'emploi non salarié aurait continué à diminuer en 2001, de l'ordre de -40 000 emplois. En particulier, les effectifs non salariés dans l'agriculture auraient baissé au même rythme que l'année précédente.

Au total, l'emploi total a nettement ralenti en 2001, reprenant sur un rythme de croissance de l'ordre de +0,9% en glissement annuel à la fin de l'année (soit environ 200 000 emplois créés). Au premier semestre de 2002, l'emploi total serait stable. ■



# Chômage

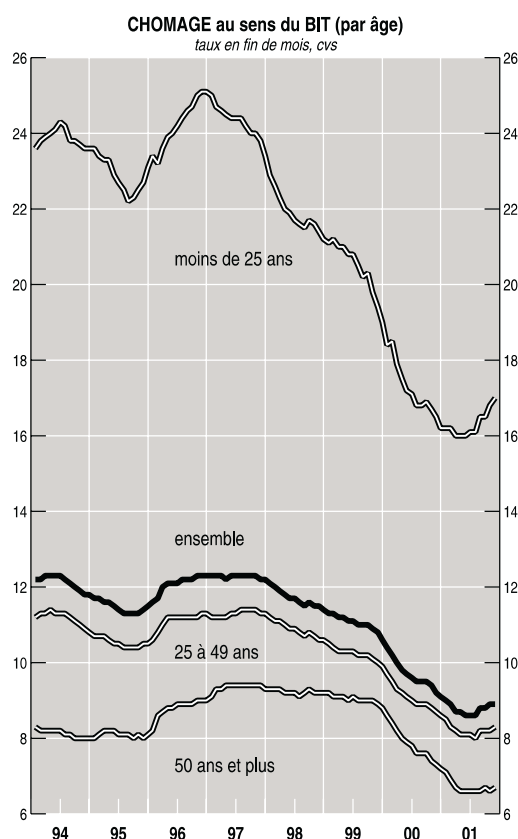
Le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 360 000 personnes à la fin du mois d'octobre 2001, soit 8,9% de la population active, comme en janvier 2001. En phase avec le ralentissement des créations d'emplois, le chômage s'est stabilisé au printemps. Il est reparti à la hausse depuis la mi-2001. Le taux de chômage a ainsi augmenté de 0,3 point entre juin et octobre 2001 (soit 90 000 chômeurs de plus), après avoir reculé de 0,4 point depuis le début de l'année. Les jeunes ont été les plus touchés par la remontée du chômage. Celle-ci est en outre plus sensible pour les hommes, chez les jeunes comme chez les adultes de 25 à 49 ans.

Compte tenu du net ralentissement de l'emploi total attendu d'ici la mi-2002, le taux de chômage au sens du BIT augmenterait légèrement pour s'établir à 9,2% en juin 2002 après 9,0% à la fin de 2001. La hausse serait un peu moins rapide au prochain semestre car l'offre de travail progresserait moins fortement.

## Remontée du chômage des jeunes

Après la forte baisse du chômage observée au cours des deux années précédentes, le nombre de chômeurs s'est stabilisé au printemps, puis est reparti à la hausse depuis juin 2001. Au cours du premier semestre, le taux de chômage au sens du BIT a ainsi baissé de 0,4 point, mais il a augmenté de 0,3 point entre juin et octobre (cf. encadré sur la nouvelle méthode d'estimation).

Profitant d'une conjoncture favorable, mais aussi de dispositifs spécifiques en leur faveur, les jeunes avaient été les principaux bénéficiaires de la baisse du chômage observée ces quatre dernières années (200 000 jeunes chômeurs de moins). Ils sont aussi



les premiers touchés par la remontée du chômage, entamée dès le mois de mars 2001 pour les hommes de cette classe d'âge.

Les fluctuations conjoncturelles du marché du travail sont en effet plus marquées pour les jeunes que pour leurs aînés. En mars 2001, près d'un jeune salarié sur deux occupait un emploi «à durée limitée»<sup>(1)</sup>

(1) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé.

## TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT<sup>(1)</sup>

	Niveaux en fin de période, CVS									(en %)		
	2000				2001				2002	Moyennes annuelles		
	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> S.	1999	2000	2001
<b>Ensemble</b>	<b>9,8</b>	<b>9,5</b>	<b>9,4</b>	<b>9,0</b>	<b>8,7</b>	<b>8,6</b>	<b>8,9</b>	<b>9,0</b>	<b>9,2</b>	<b>11,0</b>	<b>9,6</b>	<b>8,8</b>
Moins de 25 ans	17,5	16,8	16,7	16,2	16,0	16,1	16,8	-	-	20,3	17,1	-
25 à 49 ans	9,2	8,9	8,8	8,5	8,1	8,0	8,2	-	-	10,2	9,0	-
50 ans et plus	8,0	7,6	7,4	7,1	6,6	6,6	6,6	-	-	9,0	7,7	-

■ Préviation

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2001.

(contre seulement 7,4% des salariés adultes), particulièrement sensible aux inflexions de l'activité. En ligne avec le fort repli du travail temporaire depuis février 2001, le chômage des personnes de moins de 25 ans est en forte hausse. De plus, la fin de la montée en charge du dispositif emplois-jeunes ne permet plus de contribuer significativement à la baisse du chômage de cette catégorie. Enfin, l'augmentation du chômage des jeunes hommes a vraisemblablement été amplifiée par la fin du service national, entraînant un afflux d'actifs plus important que d'ordinaire depuis l'été. Le chômage des hommes de cette tranche d'âge a ainsi augmenté d'environ 30 000 entre février et octobre 2001 ; celui des jeunes femmes a progressé de seulement 10 000 depuis fin juin.

Au total, le taux de chômage des jeunes était en hausse en octobre de +0,8 point depuis le début de l'année, soit +1,2 point chez les jeunes hommes et +0,3 point chez les jeunes femmes. Il s'établissait à 17,0% des actifs de moins de 25 ans (15,4% des jeunes hommes et 19,0% des jeunes femmes), revenant à son niveau de mai 2000.

### **Le chômage des 25-49 ans en légère hausse**

Les adultes de 25 à 49 ans ont encore bénéficié des fortes créations d'emplois dans tous les secteurs d'activité au premier trimestre de 2001. La baisse du chômage de cette tranche d'âge est ainsi restée soutenue au cours de cette période (70 000 chômeurs de moins). Le chômage des femmes adultes a continué de se replier légèrement au deuxième trimestre, puis il est revenu à son niveau de mars. Dans le même temps, celui des hommes adultes s'est stabilisé au second trimestre, puis est reparti à la hausse, avec environ 35 000 chômeurs de plus entre juin et octobre 2001.

Fin octobre 2001, le taux de chômage des 25-49 ans s'établissait ainsi à 8,3% de l'ensemble des actifs de cette classe d'âge. Le taux de chômage des hommes adultes a retrouvé son niveau de la fin 2000 (6,6%) ; celui des femmes adultes a diminué de 0,4 point depuis le début de l'année et se situait à 10,3%.

### **Hausse très modérée du chômage des 50 ans et plus**

La baisse du chômage des 50 ans et plus avait été plus tardive et moins massive que celle des autres actifs. Elle n'avait débuté qu'en septembre 1999, bien après celle des jeunes (octobre 1996) et celle des adultes de 25 à 49 ans (septembre 1997). Elle s'est poursuivie en 2001 avec environ 20 000 chômeurs de moins en octobre dans cette tranche d'âge depuis le début de l'année, après une baisse de l'ordre de 60 000 sur l'ensemble de l'année 2000.

Ce mouvement s'est cependant infléchi au troisième trimestre de 2001. Après s'être légèrement replié au deuxième trimestre (-4 000), le chômage de cette classe d'âge enregistre une hausse d'ampleur comparable entre juin et octobre (+4 000), avec des évolutions très proches pour les hommes et les femmes. Outre le ralentissement de l'emploi, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de diminution du nombre de bénéficiaires de préretraites. Le taux de chômage des 50 ans et plus s'est ainsi stabilisé depuis mars 2001 aux environs de 6,7% des actifs de la classe d'âge, en recul de 0,4 point depuis le début d'année.

## **LE PLAN D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (PARE)**

La nouvelle convention d'assurance chômage, relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage, s'applique depuis le 1er janvier 2001 et jusqu'au 31 décembre 2003. Certaines dispositions ne sont cependant entrées en vigueur qu'à partir du 1er juillet 2001.

Le demandeur d'emploi s'engage dans un Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), qui rappelle ses droits et obligations ainsi que les engagements de l'ANPE et de l'Unedic. Le demandeur d'emploi s'engage ainsi, dans le cadre d'un projet d'action personnalisé (PAP) signé avec l'ANPE, à participer « à l'évaluation de ses capacités professionnelles, aux entretiens réguliers réalisés en vue d'un accompagnement personnalisé, aux actions définies dans le projet d'action personnalisé (avec des mesures d'accompagnement individualisées favorisant le retour à la vie active), à effectuer des actes positifs de recherche d'emploi ». Dans le même temps, la dégressivité

de l'indemnisation instaurée en 1993 est supprimée. La durée d'affiliation minimale de quatre mois, exigée pour ouvrir droit à l'indemnisation, est dorénavant appréciée dans le cadre des dix-huit derniers mois précédant la fin du contrat de travail (au lieu de huit mois jusque là). Est par ailleurs appliquée une baisse progressive des cotisations d'assurance chômage à la charge de l'employeur et du salarié.

Avec la mise en œuvre du PARE, l'allocation formation reclassement (AFR) n'admet plus de nouveaux bénéficiaires depuis le 1er juillet 2001. Il en sera de même pour l'allocation chômeurs âgés (ACA) à compter du 1er janvier 2002. Par ailleurs, le PARE a entraîné l'extinction progressive du dispositif de l'ARPE à partir du début de 2001 et la suppression du dispositif des conversions à compter du 1er juillet. ■

L'Insee a la responsabilité de la mesure du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), seul concept permettant de se prêter à des comparaisons dans le temps et dans l'espace. D'après la définition internationale, trois conditions sont nécessaires pour être classé comme chômeur au sens du BIT : être sans travail (ce qui exclut d'avoir travaillé, ne fût-ce qu'une heure, au cours de la semaine dite « de référence »), être disponible pour travailler sur un emploi salarié ou non salarié, et être à la recherche d'un travail.

L'Enquête Emploi, réalisée par l'Insee depuis 1950, est la seule source statistique qui permette de mesurer directement le chômage BIT. Néanmoins, puisqu'elle est pour l'instant réalisée une seule fois par an en mars, elle ne permet pas actuellement un suivi infra-annuel du chômage BIT. L'Insee réalise donc mensuellement une estimation du nombre de chômeurs au sens du BIT et du taux de chômage correspondant, en se recalant au mois de juin de chaque année sur les résultats de l'Enquête Emploi.

L'ampleur des révisions correspondantes permet d'appréhender la robustesse de l'estimation mensuelle. Au cours des cinq dernières années, la méthode d'estimation retenue en 1996<sup>(1)</sup> s'est avérée satisfaisante au moins au niveau global. Cependant, la réestimation annuelle du modèle effectuée en juin 2001 a conduit à une révision beaucoup plus forte qu'à l'ordinaire des coefficients des différentes variables d'ajustement. L'ampleur de cette révision s'explique par la modification des résultats de l'Enquête Emploi sur la période 1991-2000 (suite à l'intégration des résultats du recensement de 1999). Compte tenu des difficultés d'interprétation de l'évolution du chômage BIT au cours des deux premiers trimestres de 2001 avec cette méthode, cette révision a conduit à s'interroger sur l'évolution du rôle des variables qui composaient l'équation. De fait, ces variables ne jouaient plus exactement le rôle qu'on attendait d'elles au moment du choix de la méthode : évolutions plus conjoncturelles que par le passé des DEFM, caractère structurel plus affirmé pour les créations d'entreprises et l'emploi intérimaire.

L'Insee a donc cherché à affiner la méthode d'estimation mensuelle du chômage au sens du BIT, afin de réduire l'ampleur des recalages annuels sur l'Enquête Emploi, aussi bien au niveau global que par sexe et groupe d'âge. Pour ce faire, la nouvelle méthode<sup>(2)</sup> mise en œuvre depuis novembre 2001 cherche à exploiter au mieux une source d'information désormais disponible avec suffisamment de recul pour pouvoir réaliser les traitements statistiques nécessaires (désaisonnalisation, recherche de relations économétriques) : celle des DEFM inscrits à l'ANPE dans les catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite<sup>(3)</sup>, dont la définition est conceptuellement proche de celle du chômage au sens du BIT (demandeurs d'un emploi aussi bien à temps complet qu'à temps partiel, à durée indéterminée comme à durée déterminée et n'ayant exercé aucune activité, même réduite, dans le mois). Cette catégorie agrégée présente l'avantage de n'être affectée par aucun effet de seuil arbitraire d'activité réduite. En outre, elle ne dépend pas du type d'emploi envisagé par le demandeur d'emploi.

La méthode consiste à effectuer un traitement adapté par sexe et groupe d'âge (moins de 25 ans, 25 à 49 ans, 50 ans et plus), le marché du travail ne fonctionnant pas de la même façon pour ces différentes catégories. Ainsi, pour les jeunes de moins de 25 ans, deux constats peuvent être dressés. D'une part, un jeune chômeur BIT sur cinq n'est pas inscrit à l'ANPE (contre moins d'un sur dix pour les plus âgés) et cette proportion a augmenté au cours des dernières années. D'autre part, cette catégorie est de loin la plus concernée par l'emploi intérimaire, avec des fluctuations conjoncturelles du marché du travail généralement plus marquées que pour leurs aînés. Ces observations incitent à conserver pour cette tranche d'âge une méthode d'estimation qui ne repose pas uniquement sur l'évolution des DEFM et relie le chômage BIT à des variables telles que l'intérim. En revanche, pour les quatre autres catégories de sexe et âge (soit les personnes âgées de 25 ans ou plus), plus de 90% des chômeurs BIT sont inscrits à l'ANPE et cette proportion est restée assez stable ces dernières années.

Pour les jeunes hommes et les jeunes femmes, le chômage au sens du BIT mensuel est donc estimé à l'aide de relations économétriques reliant l'évolution de cette variable à celles des demandeurs n'ayant exercé aucune activité même réduite dans le mois (DEFM de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite) et celle de l'emploi intérimaire. Pour les personnes de 25 ans et plus, l'évolution mensuelle du chômage au sens du BIT est calquée sur celle des DEFM de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite.

La nouvelle méthode d'estimation mensuelle du chômage BIT devrait conduire à de meilleurs résultats en termes de recalages annuels sur l'Enquête Emploi, en particulier pour les jeunes. Par exemple, le taux de chômage des jeunes hommes, estimé selon l'ancienne méthode, avait dû être révisé à la baisse de 0,4 point en mars 2001. Avec la nouvelle méthode, aucune révision n'aurait été nécessaire.

La nouvelle méthode d'estimation n'affecte en rien la statistique des DEFM quelle que soit la catégorie. Elle a conduit à réviser légèrement à la baisse les taux de chômage d'avril à septembre 2001 : le taux de chômage s'établit à 8,9% fin septembre 2001, contre 9,1% dans la série précédente. Cette nouvelle série ne remet pas en cause la tendance à la hausse observée depuis le début de l'été 2001. ■

(1) Ce modèle reliait les glissements du chômage BIT à ceux de deux catégories de variables : d'une part, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1 (DEFM 1 : demandeurs d'emploi en fin de mois qui sont à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein mais n'ayant pas travaillé plus de 78 heures au cours du mois) ; d'autre part, deux variables réputées « réactives » à la conjoncture (l'emploi intérimaire et les créations d'entreprises employeuses).

(2) « Une méthode d'estimation mensuelle du chômage au sens du BIT différenciée par sexe et âge », novembre 2001.

(3) Cette série est publiée chaque mois en données brutes par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité depuis juin 2000.

## Forte progression de l'offre de travail en 2001

Malgré un ralentissement de la population active tendancielle en 2001<sup>(2)</sup> (+110 000 contre +130 000 en 2000), l'offre de travail aurait crû d'environ 150 000 personnes, soit une augmentation comparable à celle observée l'an passé, car le nombre de bénéficiaires des mesures de retraits d'activité a diminué. La montée en charge du dispositif CATS<sup>(3)</sup> ne permet pas de compenser la baisse tendancielle du nombre de préretraités ASFNE<sup>(4)</sup>. De plus, à compter de la mi-2001 la nouvelle convention de l'Unedic mettant en œuvre le PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi) a entraîné la suppression du dispositif des conventions de conversion et l'extinction progressive du dispositif de l'ARPE<sup>(5)</sup>. Le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait en revanche quasiment stable sur l'ensemble de l'année.

## Hausse modérée du chômage sur le premier semestre de 2002

Après une offre de travail plus dynamique qu'attendue en 2001, son accroissement serait moins fort en 2002 (+100 000). D'une part, l'augmentation tendancielle de la population active s'atténue<sup>(6)</sup>

(+75 000) car le vieillissement de la population commence à se faire sentir. Il se traduit par une diminution de la population totale des 25-54 ans, classe d'âge la plus active. D'autre part, la baisse du nombre de bénéficiaires de préretraites ou de mesures d'accompagnement des restructurations se poursuivrait, avec une forte contribution des sorties du dispositif de l'ARPE. L'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait quant à elle stable, conformément aux objectifs fixés dans le projet de loi de Finances pour 2002.

L'emploi total étant étale au premier semestre de 2002, la hausse du chômage se poursuivrait. Elle serait cependant plus modérée qu'au second semestre 2001, en raison de l'infléchissement de l'offre de travail. Le taux de chômage augmenterait ainsi d'environ 0,2 point, après +0,4 point au second semestre de 2001. Il s'établirait à 9,2% de la population active à la mi-2002, retrouvant son niveau d'octobre 2000. ■

(2) Sur la base des «Projections de population active 1995-2040», Insee Résultats n°115, janvier 1997.

(3) Cessation anticipée de certains travailleurs salariés.

(4) Allocation spécifique du fonds national pour l'emploi.

(5) Allocation de remplacement pour l'emploi.

(6) Voir Insee Résultats, op. cit..

# Salaires

Après une accélération au premier semestre de 2001, le salaire mensuel de base (SMB) dans les entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs concurrentiels non agricoles a enregistré au troisième trimestre une progression équivalente à celle de l'an dernier (0,7%). Son glissement annuel s'établit ainsi à 2,5% en septembre 2001, contre 1,9% un an plus tôt.

Sous les effets retardés du regain d'inflation du printemps 2001, le SMB devrait encore légèrement accélérer fin 2001 (2,7%). Avec l'atténuation de la modération salariale liée à la réduction du temps de travail et la légère désinflation observée dès l'automne, le mouvement d'accélération prendrait fin : le glissement annuel serait de 2,6 en juin 2002.

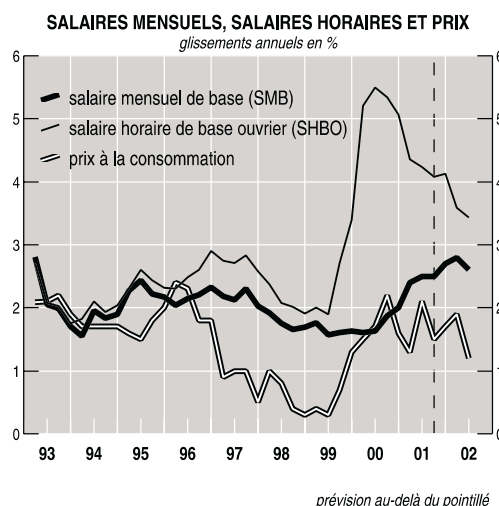
En termes réels, le pouvoir d'achat du SMB est revenu au troisième trimestre sur un rythme proche de 1% en glissement annuel, après avoir fléchi au printemps. Sa progression s'accélérait d'ici la fin du premier semestre de 2002 en raison de la baisse attendue de l'inflation, pour avoisiner 1,5% à la mi-juin 2002, contre 0,4% un an plus tôt.

La baisse de la durée de travail contribue à alimenter une vive progression du salaire horaire moyen, quoique à un rythme ralenti par rapport au passé récent. Cette tendance s'accentuerait et le glissement annuel du SHBO reviendrait à moins de 3,5% en juin 2002.

## Nette accélération du salaire mensuel de base au premier semestre de 2001

En juin 2001, le glissement annuel du salaire mensuel de base (SMB) dans les entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs concurrentiels non agricoles a atteint 2,5%, contre 1,6% un an plus tôt.

Cette accélération s'explique principalement par les effets retardés de la hausse de l'inflation observée au printemps et à l'été 2000, qui ne semble pas avoir été anticipée. De plus, le niveau moins élevé du chômage début 2001 a sans doute induit un pouvoir de négociation plus important du côté des salariés, contribuant également à l'accélération des salaires. Néanmoins, les hausses du SMB ont été atténuées par un effet de modération salariale dans les entreprises passées aux 35 heures, jouant pleinement sur 2000 et 2001. La plupart des entreprises ayant signé un accord de réduction de temps de travail ont en ef-



fet prévu un gel ou une augmentation moindre des salaires, pendant une période de deux ans en moyenne.

Selon les résultats provisoires de l'enquête ACEMO du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le SMB a augmenté de 0,7% au troisième trimestre de l'année 2001, comme au troisième trimestre de l'année 2000. Sur un an, la hausse reste de 2,5%. En particulier, sur ce trimestre, les bas salaires ont bénéficié de la forte revalorisation au 1er juillet 2001 du SMIC horaire (+4,05%) et de celle un peu plus modérée des garanties mensuelles de rémunération pour les salariés dans les entreprises «à 35 heures» (+2,85%). Ces revalorisations s'expliquent d'abord par la forte augmentation en glissement annuel des prix au mois de mai 2001<sup>(1)</sup>, liée en particulier à la hausse soudaine des prix des produits frais. Le minimum de revalorisation du SMIC horaire, dont l'indexation en pouvoir d'achat est liée à la progression en glissement annuel du Salaire Horaire de Base Ouvrier (SHBO), s'élevait ainsi à 3,8%, auquel s'est ajouté un coup de pouce gouvernemental de 0,25%.

## Ralentissement de la progression du salaire horaire de base ouvrier

Le salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) a continué de progresser de façon importante, en partie sous l'effet mécanique de la réduction du temps de travail. D'après les bilans effectués par le

(1) qui sert de base à la revalorisation du SMIC.

## INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET INDICE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

(évolution en %)

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2000		2001		2002	1999	2000	2001	1999	2000	2001
	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.	2 <sup>nd</sup> S.	1 <sup>er</sup> S.						
Indice brut des traitements de la Fonction publique	0,0	0,5	0,6	0,7	1,0	1,9	0,5	1,4	1,4	1,2	1,0
Indice brut en pouvoir d'achat	-1,0	-0,1	-0,8	0,8	-0,2	0,6	-1,1	0,0	0,9	-0,5	-0,7
Salaires mensuel de base (S.M.B) <sup>(1)</sup>	0,9	1,1	1,5	1,2	1,4	1,6	2,0	2,7	1,6	1,7	2,4
S.M.B en pouvoir d'achat	-0,1	0,4	0,0	1,3	0,2	0,3	0,4	1,3	1,1	0,0	0,8
S.M.I.C. (horaire)	0,0	3,2	0,0	4,1	0,0	1,2	3,2	4,1	1,6	2,2	3,6
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures)	0,0	1,5	0,0	2,9	0,0	--	1,5	2,9	--	0,7	2,2
Indice des prix à la consommation	1,0	0,6	1,5	-0,1	1,2	1,3	1,6	1,4	0,5	1,7	1,7

■ Prévission

N.B : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

(1) Le salaire mensuel de base (S.M.B) est mesuré par l'enquête ACEMO, et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la plupart des entreprises qui ont réduit la durée du travail dans le cadre des lois Aubry ont en effet prévu de maintenir le niveau mensuel de rémunération de la quasi-totalité des salariés concernés. Cette compensation salariale prend la forme d'une hausse du salaire horaire de base ou d'une prime spécifique intégrée dans le salaire de base.

Or, la durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, telle qu'elle est mesurée par l'enquête ACEMO, s'est réduite de 1,7% entre septembre 2000 et septembre 2001, contre une baisse de 4,1% entre septembre 1999 et septembre 2000<sup>(2)</sup>. En conséquence, la montée en charge de la réduction du temps de travail a contribué à la hausse importante du SHBO dès le début de 2000, sur un rythme supérieur à 5% en glissement annuel, s'atténuant ensuite jusqu'à 4,1% à la fin du troisième trimestre de 2001.

### Légère accélération des salaires fin 2001

De 2,5% en septembre, la progression du SMB atteindrait 2,7% en glissement annuel fin 2001 puis reviendrait sur un rythme de 2,6% au premier semestre de 2002. Dans un contexte où la faible hausse du taux de chômage serait neutre sur les salaires, le SMB devrait d'abord bénéficier des effets retardés de l'augmentation importante des prix à la consommation observée au printemps 2001. Compte tenu des délais d'ajustement des salaires sur les prix, le recul de l'inflation jusqu'à la mi-2002 contribuerait ensuite au plafonnement du rythme de progression des salaires à l'horizon de juin prochain.

Le début de 2002 sera aussi marqué par l'atténuation des effets de modération salariale liés à la mise en place de la RTT, la période de gel ou de modération des salaires prévue par les accords de RTT arrivant à terme pour beaucoup d'entreprises passées à 35 heures au début de 2000.

Le rythme du passage à 35 heures dans les entreprises de 10 salariés et plus devrait nettement ralentir, près des 3/4 des salariés à temps complet des entre-

prises de plus de 20 salariés (qui emploient neuf salariés sur dix du champ ACEMO) étant déjà concernés par une durée collective inférieure à 36 heures à la fin septembre 2001. Par ailleurs, compte tenu de la baisse de la durée légale pour les entreprises de 20 salariés ou moins au 1er janvier 2002, la mise en œuvre des 35 heures pourrait concerner fin juin un salarié sur quatre dans les entreprises de 10 à 20 salariés (contre 16% aujourd'hui). Au total, la baisse de la durée moyenne hebdomadaire du travail serait de l'ordre de 0,5% en glissement annuel en juin 2002 (contre une baisse de 2,1% en juin 2001). Le salaire horaire de base ouvrier continuerait donc de décélérer mécaniquement, revenant à 3,4% en glissement annuel en juin 2001 (contre 4,2% en juin 2001).

### Forte progression du pouvoir d'achat des salaires du privé

Conséquence de la soudaine progression d'inflation observée au printemps, le pouvoir d'achat du SMB a fortement ralenti au deuxième trimestre de 2001 en glissement annuel (+0,4%), après la reprise observée au premier trimestre (1,1%). Mais dès le troisième trimestre la hausse du pouvoir d'achat a retrouvé un rythme annuel de l'ordre de 1,1%. Il devrait ensuite accélérer (+1,5% en glissement annuel en juin 2002) sous l'effet d'une baisse attendue de l'inflation, les salaires nominaux ne s'ajustant qu'avec retard à ce recul.

(2) Toutefois, il faut nuancer l'ampleur de la baisse effective de la durée du travail par rapport à la mesure qu'en donne l'enquête. D'une part, parce que pour un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas reçu d'aide incitative prévue par la première loi Aubry, la baisse de 39 à 35 heures de la durée collective peut provenir pour partie de modifications du mode de décompte de la durée du travail, en excluant par exemple des pauses ou des jours fériés ; l'ampleur effective de la RTT s'en trouve alors limitée. D'autre part, parce que pour apprécier l'ampleur de la baisse de la durée du travail sur l'ensemble du champ concurrentiel non agricole, il faut tenir compte des salariés des entreprises de moins de 10 salariés, non inclus dans le champ des enquêtes trimestrielles, et qui ont jusqu'ici très peu anticipé la baisse de la durée légale de 2002.

## Revalorisation des traitements de la fonction publique

Après avoir augmenté de 0,5% en décembre 2000, la valeur du point d'indice de la fonction publique reprend sa progression à la fin de 2001 sous l'effet de deux revalorisations. La première est intervenue en novembre (+0,7%). La seconde revalorisation interviendra en mars 2002. Prévues initialement de 0,5%,

elle devrait finalement s'élever à 1% pour tenir compte d'une hausse des prix à la consommation en 2001 plus forte que prévue.

Compte-tenu des effets de structure (effet «Glissement Vieillesse Technicité»), le salaire mensuel par tête dans le secteur des administrations publiques accélérerait assez sensiblement, atteignant 2,8% à la mi-2002, contre 1,9% un an auparavant. ■